

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

- VU la proclamation du 17 décembre 1967;
- VU le décret n°22/PR du 30 janvier 1968 portant formation du Gouvernement Provisoire;
- VU le décret n°113/PC/MFPTAS/MAE du 8.7.64 portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et Consulaires;
- VU la loi organique 64/34 du 12.12.64 fixant la liste des hauts fonctionnaires, nommés par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu;
- VU la circulaire n°464/PR/MFPT du 25.4.67 portant décentralisation de la Fonction Publique au profit des autres départements ministériels;
- VU le décret n°149/PC/MFAEP/MFPTAS/MAE du 20.4.65 modifié par le décret n°143/PR/MFAE/MAE/MFPTAS du 21.12.65 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères;
- VU le décret n°124/PR/MEFP/DP2 du 21.3.63 portant nomination de Mr. Jacques ADANDE dans le Corps des Secrétaires, Conseillers des Affaires Etrangères et Ministres Plénipotentiaires;

Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur Jacques ADANDE, Secrétaire des Affaires Etrangères, précédemment Directeur des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères, est affecté à l'Ambassade de la République du Dahomey à Paris en qualité de Premier Conseiller.

ARTICLE 2.- A compter de sa date de prise de service à Paris, l'intéressé aura droit en plus de son traitement de grade aux indemnités et avantages alloués à un Premier Conseiller par les décrets n°s 149/PC MFAEP/MFPTAS/MAE du 20.4.65 et 143/PR/MFAE/MAE du 21.12.65.

ARTICLE 3.-Le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1968

PR. 4  
MAE 6  
MFPTAS 4  
MFAEP 4  
Ambadaho Paris 2  
CGP 6  
DB 1  
CF 1  
DI.1  
DC 1  
DP 2  
CS 6  
SGG 4  
IAA-DGAJL 4  
Gde Chanc.1  
Dtion Stat.2

Le Chef du Gouvernement  
Provisoire

Cdt. Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Affaires  
Etrangères,

Cdt. B. SINZOGAN

Lt.Colonel Alphonse ALLEY

POUR

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan  
ABSENT

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE & DES  
AFFAIRES SOCIALES chargé de l'intérim.

MEDECIN LIEUTENANT P. BONT